

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D49

Séance du 02/07/2020 – Convocation du 26 juin 2020

Compte rendu affiché le 10 juillet 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Odile BALTHAZARD

**Présents :**

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Florence BERGER, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

**Absente représentée**

Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29
Exprimés	29

#### **Objet : Élection des représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale - Modificatif**

Lors de sa séance du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Une erreur sur le nombre de conseillers élus ayant été constatée, il convient de procéder à nouveau à cette élection.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif obligatoirement en place dans toutes les communes, dont le Maire est le président de droit.

Le Conseil d'Administration, dont la composition est fixée par le Code de la Famille et de l'Aide Sociale, comprend, à parité, des conseillers élus par le Conseil Municipal et des personnalités qualifiées nommées par le Maire. La commune est y statutairement représentée par 6 délégués.

Il convient donc de procéder à la désignation des délégués.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées : **Eva ARTETA-CRISTIN, Florence GAGNEUR, Edith ORESTA, Séverine DEJOUX, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE.**

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'élection se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Odile BALTHAZARD et Patrick SAILLOT ont été désignés scrutateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R123-9,
- VU les résultats de l'élection du 15 mars 2020,

- **PROCEDE** à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des délégués de la commune au Conseil d'Administration du CCAS et constate les résultats suivants :

- Votants : 29
- Exprimés : 29

La liste composée de **Eva ARTETA-CRISTIN, Florence GAGNEUR, Edith ORESTA, Séverine DEJOUX, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE** a obtenu 29 voix.

- **DÉSIGNE** en conséquence **Eva ARTETA-CRISTIN, Florence GAGNEUR, Edith ORESTA, Séverine DEJOUX, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE** en tant que délégués pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de Neuville-Sur-Saône,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2020  
Le Maire,  
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/07/2020
- Publication ou affichage le 07/07/2020

**Eric BELLOT, Maire**

